



Démarche/droit vices cachés suite achat véhicule occasion

Par Kris26

Bonjour

Le 2 Mai 2025 j'ai fait l'acquisition d'un véhicule d'occasion mitsubishi auprès d'un dépôt-vente pour 10800? réglé via un chèque de banque. Le jour même et après plus de 300 km parcouru pour regagner mon domicile un bruit anormal est apparu. J'ajoute que pour compléter mon achat j'ai déboursé 250 ? pour une extension de garantie de 12 mois qui prenait effet le jour de l'achat et visiblement effaçait la garantie de 3 mois prévu par le mandataire. Le véhicule est passé chez deux garagistes différents pour terminer par un diagnostic chez Mitsubishi puisqu'ils étaient les seuls à pouvoir obtenir les pièces d'origine. Le diagnostic est un kit embrayage HS plus + volant moteur HS. Montant du devis 4700 ?. Le garagiste a relevé un niveau d'huile bien supérieur à la normale et indique que c'est ce qui a pu masquer le bruit jusqu'à l'apparition de celui-ci.

La garantie que j'ai souscrite ne prend en charge ni une pièce ni l'autre. Le 31 mai j'ai envoyé un courrier recommandé avec AR au mandataire (il s'agit de mon seul interlocuteur) avec copie au vendeur(garagiste déclaré avec numéro de SIRET) en lui relatant les faits et en l'avertissant de la situation, lui réclamant la reprise du véhicule ou la réparation de celui-ci avec preuve du devis de réparation à l'appuie. Le vendeur refuse de reprendre le véhicule ou/et d'effectuer les réparations. Il indique qu'il préfère aller en justice et mettant en avant le fait qu'il est insolvable et qu'il clôturera son activité pour ne pas être embêté. Les preuves historiques indiquent qu'il n'en est pas à son coup d'essai. Le mandataire lui propose de réparer le véhicule à condition qu'on lui rapporte le véhicule ce qui nécessite un trajet de plus de 200 km jusqu'à l'endroit où il convient de le récupérer. Le garage Mitsubishi qui détient le véhicule actuellement indique qu'il est risqué de conduire le véhicule avec un embrayage HS. Je ne détiens pas de protection juridique à mon grand désespoir. Quels sont mes droits ? Quelle est la marche à suivre pour essayer d'obtenir gain de cause pour l'achat de ce véhicule familial pour lequel j'ai investi toutes mes économies en m'assurant d'acheter une marque fiable qui semblait être une bonne affaire. Je suis dans un total désespoir si je m'en réfère au discours du mandataire (qui depuis le départ semble être de bonne foi et visiblement de mon côté) qui m'indique que ce n'est pas la peine de m'en prendre au vendeur puisqu'il n'est pas solvable. Je vous remercie infiniment de prendre la peine de me lire et de m'éclairer.

Christophe

Ma dernière question concerne le fait que mon véhicule est actuellement dans un garage Mitsubishi qui n'est pas le garage vendeur, celui-ci va forcément me demander des indemnités de gardiennage au bout d'un moment. Comment dois-je procéder ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Méfiez vous : la réponse précédente ressemble à un texte généré par une IA.

EDIT : prise sur le fait elle a été supprimée !

Consultez plutôt un avocat (un humain) pour avoir une réponse fiable.

Comment consulter un avocat gratuitement :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706
[/url]

Par Nanou1

Effectivement désolé

Par Prana67

Bonjour,

Pouvez vous nous dire pourquoi l'assureur qui a fait l'extension de garantie ne prend rien en charge ? Qu'est ce qui est

garanti exactement ?

Par chaber

Bonjour

Quel est le nom du vendeur sur l'acte de cession?